



Centre d'Études et de Recherches de Science Administrative

Lettre d'Information

Éditorial

Fondé à la fin des années 1960, le « Centre d'Études et de Recherches de Science administrative » (CERSA) est depuis 2001 une Unité mixte de recherche (UMR 7106), disposant à ce titre d'un double rattachement : à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Il a pour objectif l'étude des phénomènes administratifs, à tous les niveaux (local, national, européen, international) et dans toutes leurs dimensions (juridique, politique, historique, sociologique). L'arrivée depuis 2001 de nouveaux chercheurs a entraîné l'élargissement de ses thématiques de recherche : sans abandonner le terrain des études administratives, qui est au fondement de son identité scientifique, et en restant fidèle à une pluridisciplinarité, qui l'a toujours conduit à croiser des approches variées, le CERSA a intégré de nouvelles dimensions (notamment comparative) et étendu le champ de ses investigations.

La création d'une lettre d'information du CERSA vise à compléter l'information sur les activités de l'équipe disponible sur son site www.cersa.org. Il est apparu en effet indispensable de tenter de faire périodiquement le point sur le déroulement des travaux ainsi que sur la vie interne de l'équipe, en allant au-delà de la seule annonce des séminaires et des publications, qui forment notre quotidien.

Le fonctionnement d'une équipe de recherche comme la nôtre est caractérisé par une dynamique d'évolution, qui échappe très largement à tout effort de rationalisation et à toute tentative d'encadrement. Sans doute, le CERSA dispose-t-il, à l'instar d'autres équipes, d'axes programmatiques, autour desquels peuvent se reconnaître et s'identifier ses membres : l'existence de tels axes crée un cadre d'échanges et permet de catalyser les énergies. Cependant, cette programmation ne saurait être que relative : non seulement l'activité collective de recherche se nourrit en permanence des projets individuels, nécessairement singuliers, mais encore elle implique de constantes corrections de trajectoire, en fonction de l'évolution du contexte extérieur, des sollicitations de commanditaires et des initiatives des membres. Par ailleurs, le CERSA est appelé à évoluer en permanence, en fonction de l'arrivée ou du départ des uns et des autres. Dresser périodiquement un état des lieux apparaît donc nécessaire : la lettre d'information que nous inaugurons aujourd'hui devrait servir de point de repère permettant de prendre la mesure de ces évolutions.

Jacques Chevallier
Directeur du CERSA

Numéro 1

Mars 2006

Dans ce numéro :

Éditorial.....	p.1
Thèmes et Membres.....	p.2
Séminaires.....	p.3
Mémoires et thèses.....	p.4
École doctorale.....	p.5
Ouvrages.....	p.6
Nouvelles de l'équipe.....	p.8
Informations pratiques.....	p.9

Atelier-lecture

17h00-19h00 - Salle de réunion du CERSA

Ce séminaire-atelier mensuel, animé par Frédéric Ocqueteau et Philippe Bezes et démarré en janvier 2003, se donne pour objectif une réflexion pluridisciplinaire sur les objets, pratiques, méthodes et résultats de recherches centrées sur « l'administration » au sens large du terme (groupes professionnels, institutions, élites, « *street-level bureaucrats* », pratiques, politiques publiques...). Structurer une « identité scientifique commune » autour de l'analyse des formes contemporaines et plus anciennes des « phénomènes administratifs ou bureaucratiques » est en effet l'un des objectifs que se donne le CERSA. Dans cette perspective, le séminaire vise à créer un espace dynamique de débat, de réflexion, d'échanges et de socialisation autour des savoirs et savoir-faire centrés sur des recherches en sciences sociales, nationales et internationales, qui s'interrogent toutes sur les dimensions administratives contemporaines de l'État et du pouvoir. Le séminaire-atelier repose sur des présentations de travaux de recherche récemment publiés, avec ou sans leur auteur. Le but est de discuter des enjeux et problèmes théoriques, empiriques et épistémologiques posés par ces recherches en s'attachant à mettre en relief la construction des objets, les problématiques et les principaux résultats obtenus.

Mercredi 15 mars 2006

Antoine Vauchez, chargé de recherches au CNRS (Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, CURAPP), présentera son ouvrage *L'institution judiciaire remotivée. Le processus d'institutionnalisation d'une "nouvelle justice" en Italie (1960-2000)*, Paris, LGDJ, 2005.

Mercredi 29 mars

Julie Gervais, doctorante en science politique (RIVES-ENTPE et Triangle-IEP de Lyon) présentera sa thèse en cours sur le thème *Les transformations du corps des Ponts et Chaussées. Les enjeux identitaires de la réforme de la formation initiale à l'École des Ponts (1998-2005)*.

Mercredi 5 avril

Martin Lodge, maître de conférences à la London School of Economics and Political Science (Department of Government, LSE), présentera une communication sur le thème *Loyalty, Public Service Bargains and Cheating : Comparing Politician - Top Bureaucrat Relationships*.

Mercredi 10 mai

Daniel Benamouzig, sociologue, chargé de recherches au CNRS (CERMES), présentera son ouvrage *La santé au miroir de l'économie. Une histoire de l'économie de la santé en France*, Paris, PUF, 2005.

Solidarité, Sécurité, Territorialité dans l'action publique Enjeux institutionnels, professionnels et cognitifs

17h00-19h00 - Salle de réunion du CERSA

Pendant longtemps, l'aide sociale et l'action sociale à l'égard de populations en grande difficulté ont été pensées indépendamment des politiques de sécurité. Les deux ensembles étaient même très étroitement cloisonnés. Cette situation est en train de se transformer et certaines frontières se déplacent. Ainsi à l'échelon de l'agglomération urbaine, de plus en plus, le pouvoir municipal doit continuer à aider des populations précaires tout en assurant à tous une forme de sécurité publique élargie. Dès lors, l'action sociale, le travail policier et le recours au judiciaire tendent à se rejoindre dans une même lecture territorialisée des enjeux et des modalités de l'intervention. Il s'agit donc de tenir ensemble « solidarité, sécurité et territorialité » pour mieux penser les changements dans l'action publique, notamment le mode d'adaptation des institutions et des professions concernées et le défi interdisciplinaire auquel la territorialisation et la banalisation des enjeux exposent les sciences sociales. Chaque séance porte sur un thème, en partant de la présentation d'un travail en cours ou d'une contribution française ou étrangère. Tous les exposés sont suivis d'un débat.

Ce séminaire animé par Michel Chauvière, Frédéric Ocqueteau et Anne Wyvekens s'adresse en priorité aux chercheurs, professionnels et étudiants avancés intéressés par cette mise en perspective. Il est également ouvert à toute personne en accord avec la problématique proposée.

Politiques publiques antidiscriminatoires

La question des discriminations est devenue en France un enjeu politique majeur. Le dépassement de la vision républicaine traditionnelle fondée sur l'universalisme abstrait ainsi que la différenciation entre discrimination et exclusion, ont permis l'inscription dans l'agenda politique français d'une véritable politique publique antidiscriminatoire. Grâce à l'impulsion du droit communautaire, le dispositif légal français s'est également enrichi de nouveaux concepts tels que la discrimination indirecte ou le renversement de la charge de la preuve. La création d'une autorité administrative de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) témoigne de l'engagement politique de la France dans cette matière.

L'objectif du séminaire est de confronter les analyses des spécialistes des sciences juridiques, politiques et sociales relatives à toutes les formes de discriminations dans l'ensemble des domaines de la vie privée et publique.

Séminaire animé par Daniel Borrillo

mardi 14 mars 2006 à 17heures

Immigration subie, immigration choisie : vers de nouvelles hiérarchies.
par Danièle LOCHAK, professeure de Droit Public à l'Université Paris-X Nanterre

Les séances des différents séminaires du CERSA sont consultables sur le site www.cersa.org

Mémoires et Thèses

Thèses soutenues 2005-2006

MARSELLA Carole (2005) - *L'effectivité du processus répressif dans le traitement de la cybercriminalité : enquête sur le système judiciaire français.*

Carole MARSELLA s'est attachée à étudier le traitement de la cybercriminalité, à travers une enquête de terrain réalisée auprès des acteurs de l'institution judiciaire. Son principal objectif a été d'établir que l'inefficacité partielle de la règle de sanction dans la répression de cette nouvelle forme de criminalité ne résultait pas exclusivement des caractéristiques techniques et transnationales du réseau : les obstacles mis en évidence sont liés à l'organisation des services, à la formation des acteurs judiciaires et aux relations entre les hommes ; ils touchent aux fondements mêmes de l'organisation judiciaire. La recherche vise aussi à cerner les difficultés d'une institution comme la justice à s'adapter aux changements technologiques, qu'il s'agisse de ses objets conceptuels, de la formation de ses personnels ou de ses procédures. La criminalité à laquelle s'intéresse Carole Marsella avec le réseau n'est pas née avec Internet mais celui-ci aggrave ses effets, celle de la pédophilie ou du blanchiment d'argent, celle des attaques massives dans les systèmes d'information. Or pour poursuivre efficacement ce nouveau type de criminalité, l'organisation judiciaire dans ses différents aspects (prévention, instruction, expertise, conceptualisation juridique, sanction) a des difficultés à rivaliser avec les moyens technologiques mis en oeuvre pas les délinquants. L'effectivité de la règle de droit paraît bien dérisoire face à des services judiciaires peu équipés, qui n'encourage guère la volonté de poursuivre. C'est sur cette « réalité là », celle du terrain que s'est penchée cette recherche en utilisant les ressources de plusieurs modèles issus des sciences de la gestion.

UGALDE Vicente (2006) - *L'institutionnalisation de la politique en matière de déchets dangereux au Mexique*

La recherche s'interroge sur la façon dont l'autorité publique régule les déchets dangereux au Mexique, du point de vue de leurs effets sur l'environnement. Elle s'intéresse aux conditions qui ont contribué à l'accession des déchets dangereux au statut de problème de société et à la réponse publique qui en découle. La délimitation du problème des déchets dangereux comme objet d'intervention publique s'est avérée complexe : elle a fait l'objet d'un processus de construction progressive passant par l'imbrication de facteurs internes et externes ; la politique mexicaine des déchets dangereux apparaît ainsi comme fortement marquée par l'influence de modèles étrangers. Cette politique étant une politique intensive en ressources juridiques, le droit est mis au centre de l'analyse : les instruments juridiques véhiculent une représentation et fournissent une objectivation du champ d'intervention. Le dispositif juridique classique a été relayé par des instruments dits incitatifs ou « conventionnels » : s'ils ne constituent pas une spécificité de la politique environnementale mexicaine, leur usage va croissant. Le droit étant au coeur de toutes les phases de la politique mexicaine des déchets dangereux, de sa genèse à sa mise en oeuvre, la recherche s'attache de manière plus générale à mettre en évidence la fonction du droit dans la construction de l'action publique.

Ouvrages



Sous la direction de Philippe Bezes, Michel Chauvière, Jacques Chevallier, Nicole de Montricher et Frédéric Ocqueteau
L'État à l'épreuve des sciences sociales
La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République
Éditions La Découverte, coll. Recherches, 2005, 370p., 35€

Les rapports entre État et sciences sociales offrent un terrain d'observation privilégié pour étudier l'évolution des arts de gouverner contemporains. Cet ouvrage retrace l'histoire des organismes de commande et de financement de la recherche en sciences sociales dans les administrations françaises depuis les années 1960 et il en propose un premier bilan. Que se passe-t-il en effet, à l'interface d'administrations en quête de savoirs opérationnels et de chercheurs acceptant de répondre à la demande publique?

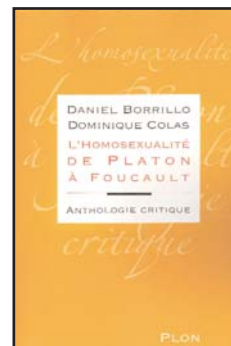
Depuis les années 1960, en France, l'État soutient le développement d'une "recherche publique incitative", espérant ainsi mieux connaître les phénomènes sociaux et surtout agir de façon plus éclairée. Dans quels contextes, à quelles fins et sous quelles formes ce "pilotage" s'est-il institutionnalisé? Concrètement, comment les administrations se sont-elles intéressées aux sciences sociales, critiques par vocation, et jusqu'à quel point s'en sont-elles accommodées?

De leur côté, soucieux de ne renier ni la rigueur scientifique ni l'autonomie des savoirs et des disciplines, quelles relations les chercheurs ont-ils entretenues avec de telles commandes? Alors que l'État est resté l'acteur majeur de leur professionnalisation et du financement de leurs activités, pourquoi et sous quelles conditions ont-ils accepté de réaliser des travaux suscités par les administrations, pour quels usages et avec quel impact? Réunissant dix-sept contributions originales, cet ouvrage inscrit ces "interfaces organisées" dans les conflits politiques, idéologiques, institutionnels et professionnels qui ont traversé la Ve République.

L'ouvrage a été dirigé par Philippe Bezes, chargé de recherche au CNRS, Michel Chauvière, directeur de recherche au CNRS, Jacques Chevallier, Professeur à l'université Paris-II et directeur du CERSA, Nicole de Montricher, chargée de recherche au CNRS, Frédéric Ocqueteau, chargé de recherche au CNRS.

Les contributeurs : Daniel Bénamouzig, Lucien Brams, Alain Chatriot, Vincent Duclert, Claude Dubar, Robert Fraisse, François Frison-Roche, Georges Garioud, Barbara Jankowski, Marie-Christine Kessler, Pierre Lassave, Florent Loiseau, Dominique Monjardet, Anne Querrien, Philippe Robert et Pascal Vennesson.

Daniel Borrillo, Dominique Colas
L'Homosexualité de Platon à Foucault
Plon, coll. Anthologie critique, 2005, 688p., 35€



"Vice", "péché", "crime", "maladie", "fléau social" : L'homosexualité-le mot est né au XIXe siècle- a toujours été stigmatisée et souvent persécutée. Cependant des thèses se sont affrontées, avec une intensité qui révèle l'importance des enjeux de la sexualité, de la normalité et de l'altérité : Platon parle sans la critiquer de la relation entre Alcibiade et Socrate, mais Aristote la juge "contre nature". Reprise par saint Thomas et toujours défendue par l'Église de Benoît XVI, cette opinion se retrouve chez Kant, au siècle des Lumières. Une époque où, dénoncée par Voltaire, l'homosexualité, acceptée par les libertins comme Mirabeau, est valorisée par Sade. Rompant avec les discours médicaux du XIXe siècle qui rangent l'"inversion" parmi les "dégénérescences", Freud, tout en classant l'homosexualité dans les "perversions", développe l'idée de la bisexualité humaine. Une théorie adoptée par Lacan au XXe siècle, alors que Simone de Beauvoir ou Foucault contribuent à un profond changement des représentations et légitiment la revendication de leurs droits par les homosexuels.

Daniel Borrillo, juriste, maître de conférences à l'université Paris X, rattaché au CERSA-CNRS
Dominique Colas, professeur de sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Paris, rattaché au CERI (FNSP-CNRS)



François Frison-Roche
Le "modèle semi-présidentiel" comme instrument de la transition en Europe post-communiste Bulgarie, Lituanie, Macédoine, Pologne, Roumanie et Slovaquie
Bruylant, 2005, 560p.

L'effondrement des régimes communistes a mis fin à l'ordre issu de l'après-guerre et a permis à l'ensemble des pays d'Europe post-communiste d'entamer un processus complexe de transition. Environ un demi-siècle de "communication", imposée de l'extérieur, a profondément marqué ces différents pays. Ils ont su, pourtant, en une dizaine d'années à peine, retrouver les marques essentielles des régimes démocratiques occidentaux. Une majorité de pays s'est inspirée du "modèle semi-présidentiel" plutôt que du "modèle parlementaire classique" et, jusqu'à présent, personne ne s'est interrogé sur les raisons de ce "choix" institutionnel comme sur ses conséquences politiques internes. Les acteurs de la transition auraient-ils agi en dissimulant des arrière-pensées politiques? Cet ouvrage a pour objectif d'aborder l'étude des institutions de six pays d'Europe post-communiste dans une double logique : celle où les nouvelles institutions établies sont, tout d'abord, perçues comme une conséquence et, ensuite, comme une contrainte induisant des modèles d'actions. La première hypothèse de l'auteur repose sur l'idée que l'emprunt de l'outil d'une technologie institutionnelle, le "modèle semi-présidentiel", a été préféré au modèle parlementaire classique pour satisfaire l'intérêt politique des principaux acteurs de la transition. L'intérêt était, en effet, de "neutraliser" les différents pouvoirs pour qu'aucune domination majeure ne puisse être exercée par un camp politique sur un autre. Cette "instrumentalisation" du droit une fois mise en place au travers d'institutions spécifiques a induit des logiques de comportements institutionnels avec des compétences souvent ambiguës. Sa seconde hypothèse tend à considérer que cette "ingénierie démocratisante" ne peut que très difficilement aboutir à une "présidentialisation" de la vie politique en Europe post-communiste car la combinaison de diverses règles institutionnelles est impossible. Ce modèle institutionnel, hybride aux yeux de la doctrine, a pourtant contribué à instaurer dans ces pays un régime démocratique équilibré alors qu'ils se trouvaient dans un contexte global particulièrement instable et par conséquent peu propice à une telle mutation.

François Frison-Roche, docteur en science politique, CERSA-CNRS, également associé au Centre d'études et de recherches sur les Balkans (CEREB).

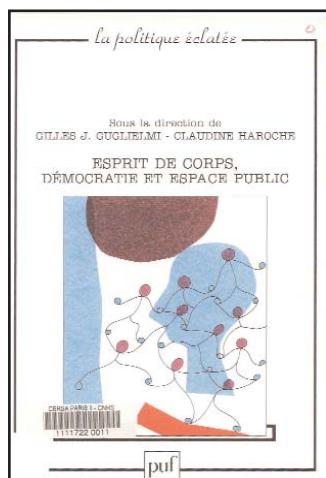
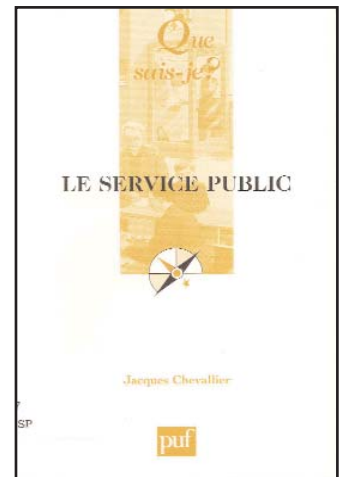
Jacques Chevallier
Le service public
sixième édition
PUF, coll. Que sais-je?, 2005, 127p.

La notion de service public, en France, a servi de base à la construction d'un État, prenant en charge la satisfaction des besoins collectifs et érigé en instrument privilégié d'intégration sociale. Nulle part ailleurs, elle n'a été élevée à la hauteur d'un véritable mythe, d'une de ces images fondatrices sur lesquelles prend appui l'identité collective.

Si cette conception a été fortement ébranlée au cours des dernières années par la dérégulation libérale, le service public n'en est pas devenu pour autant un concept vide.

Cet ouvrage en analyse la teneur, de la simple référence idéologique à sa dimension juridique, et aux effets de droit qu'elle produit.

Jacques Chevallier, professeur à l'Université Paris II - Panthéon-Assas. Il dirige le Centre d'études et de recherches de science administrative (CERSA).



Gilles J. GUGLIELMI, Claudine HAROCHE (dir.)
Esprit de corps, démocratie et espace public
PUF, 2005, 324p., 17€

L'*esprit de corps* fait depuis longtemps partie du vocabulaire courant mais il semble pourtant des plus difficiles à cerner et n'a fait l'objet que de rares recherches. Or, par sa fréquence et sa généralité, il invite à interroger les fondements des institutions et de l'espace public des sociétés occidentales. L'*esprit de corps* relève en effet de processus de socialisation qui déterminent tous les groupes humains. S'il assure d'une certaine cohérence l'idée d'institutionnalisation, il est à l'inverse perçu comme le lieu d'un possible dévoiement du sentiment d'identité, professionnelle ou sociale, d'un sentiment d'appartenance aux élites politiques, sociales ou administratives.

Gilles J. Guglielmi est professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et membre du CERSA. Il a notamment publié *La notion d'Administration publique dans la théorie juridique française, Histoire et Service public* et co-dirigé le Centre d'études et de recherches : Fondements du droit public
Claudine Haroche est directeur de recherche au CNRS, à L'EHESS (CETSAH)

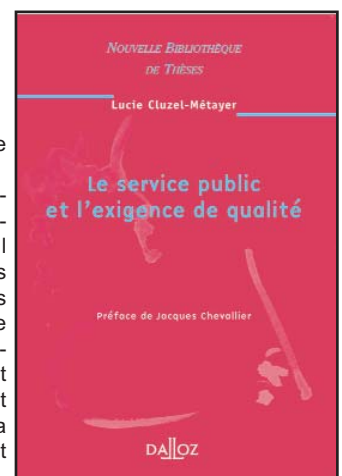
Lucie Cluzel-Métayer
Le service public et l'exigence de qualité
Préface de Jacques Chevallier
Daloz, coll. Nouvelles Bibliothèque de Thèses, à paraître avril 2006, 58€

Expression du recentrage de l'action publique sur la satisfaction des usagers, l'exigence de qualité est devenue incontournable pour les services publics ; la question de ses implications juridiques doit donc être posée.

A première vue, la qualité passe pour n'être qu'un précepte managérial issu du secteur privé, n'ayant par conséquent aucune portée juridique : introduit sous la forme de démarches participatives dans les années 1980, ce précepte est aujourd'hui au cœur des démarches d'assurance qualité et des démarches de responsabilisation. Il s'agit, en vertu des premières, de démontrer que le service est conforme à des normes de qualité et, en vertu des secondes, de s'engager sur la qualité du service. Si l'emprunt au secteur privé est indéniable, les ajustements auxquels la transposition de ce précepte a donné lieu témoignent de l'émergence d'une conception spécifique de la qualité, propre aux services publics. Aussi, l'introduction du précepte managérial de qualité a-t-elle des répercussions juridiques inattendues. En outre, une étude de la conception élargie de la qualité administrative permet de démontrer que ses composantes, telles la transparence, la simplicité, la réceptivité ou encore la célérité, sont des exigences, spécifiques au service public, largement juridicisées : dans une perspective d'amélioration de la relation administrative les textes, mais aussi la jurisprudence, les érigent en effet en normes de comportement pour les services publics.

L'exigence de qualité est donc saisie par le droit et tout porte à croire qu'elle est même devenue un principe du régime de service public, complétant le triptyque originel. Le fait qu'elle soit considérée comme un élément essentiel des notions de service universel et de service d'intérêt général prouve que le droit communautaire lui accorde une importance toute particulière. Il en va de même dans l'ordre interne où se multiplient les références textuelles à l'exigence de qualité. Recouvrant de plus larges potentialités que le principe de mutabilité, le principe émergent de qualité, commun à l'ensemble des services, s'enracine progressivement au sein du régime de service public.

Lucie Cluzel-Métayer, Maître de Conférence à l'Université Paris II - Panthéon-Assas, Prix de thèse de l'Université Panthéon-Assas



Nouvelles de l'équipe



Anne Wyvekens chargée de recherche au CNRS, a rejoint le CERSA le 1er septembre 2005, après avoir occupé pendant trois ans le poste de responsable de la recherche et de la valorisation à l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES).

Ses domaines de recherches sont la politique judiciaire de la ville, les politiques locales de sécurité, les politiques urbaines.

Elle est co-auteure, avec Jacques Donzelot et Catherine Mevel, de *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Seuil, 2003 et, avec Jacques Donzelot, de *La magistrature sociale. Enquêtes sur les politiques locales de sécurité*, La Documentation française, 2004.

Elle est depuis 2004 rédactrice en chef des *Cahiers de la sécurité*.



Danièle Bourcier, directrice de recherche au CNRS est affectée au Centre Marc Bloch de Berlin pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2005.

Responsable du Workshop franco-allemand "Gouvernance, Droit, Technologies" depuis 2004
Scientific director Creative Commons France
Responsable du RTP « Droit & Systèmes d'information » au CNRS (département STIC) depuis octobre 2002
Directrice du laboratoire CNRS "Informatique Droit Linguistique", associé au Conseil d'Etat (1985-1997)
Chargée d'enseignement: "e-administration" (Université de Paris II), "sciences des textes juridiques" (Université de Paris X), "Cybercriminalité" (Université de Paris I)

Lucie Cluzel, a été nommée Maître de Conférences à l'Université Panthéon-Assas (Paris2) en septembre 2005. Elle avait rejoint le CERSA en octobre 2004, après avoir soutenu une thèse de doctorat portant sur " le service public et l'exigence de qualité".

Ses domaines de recherches sont le Droit des services publics et le Droit de l'administration électronique.

Co-auteure de *Évaluer la Justice*, sous la direction d'E. Breen, 2002 et *Administrations publiques et services d'intérêt général : Quelle européanisation?*

sous la direction de M. Mangenot, pour le Conseil de l'Union européenne, 2005.



Elle a depuis réalisé une étude sur la dématérialisation de l'achat public (*Droit Administratif*, 2005) et est en charge d'un nouveau fascicule du *Juris Classeur administratif* sur le droit



Martin Lodge sera professeur invité au CERSA au mois d'avril 2006. Martin Lodge est enseignant en science politique et en politiques publiques au sein du *Department of Government* et du *ESRC Centre for Analysis of Risk and Regulation* de la *London School of Economics and Political Science*. Ses principaux thèmes de recherche


sont l'analyse comparée des politiques de régulation (télécommunications, transports ferroviaires, chiens dangereux, prisons), les processus d'européanisation (notamment dans le domaine des réseaux) et l'administration comparée. Ses recherches en cours portent sur l'analyse de la régulation des télécommunications dans les Antilles britanniques et sur l'étude comparée des transpositions de directives européennes. Il publie régulièrement dans les revues internationales de science politique (*Governance*, *Journal of European Public Policy*, *Public Administration*, *West European Politics*). Il est l'auteur de *On different tracks : designing railway regulation in Britain and Germany* (Westport, Conn., London : Praeger, 2002) et, en collaboration avec Christopher Hood, de *The Politics of Public Service Bargains: Reward, Competency, Loyalty and Blame* (London, Oxford University Press, 2006, à paraître).


Informations pratiques

Nous contacter

 <http://www.cersa.org>

 contact@cersa.org

 01 42 34 58 80

 01 42 34 58 81



Horaires d'ouverture

9h30-12h30 / 14h00-17h00

Les ressources documentaires

Centre de documentation


 Contact : Michelle Bellebeau
01 42 34 58 83

Base Administratif

 Contact : Nelly Poux-Jalaguier
01 42 34 58 85

Nous trouver

 Ligne 10 - Station Cluny-La Sorbonne ou Maubert-Mutualité
Ligne 4 - Station Saint-Michel

 Lignes B & C - Station Notre Dame-Saint Michel

 Lignes 38 - 21- 27 -85 - Arrêt Les Ecoles
Lignes 24 - 63 - 86 - 87 - Arrêt Dante/Collège de France

Lettre d'information semestrielle
Directeur de la publication : Jacques Chevallier
Réalisation : Joëlle Blériot - Sophie Dellatana